

Séance du 24 mai 2012.

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, SIRALT, Echevins.
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS
MM. DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN,
LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE,
DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DESPRETZ, Conseillers
Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M.le Bourgmestre ouvre la séance et demande d'excuser les absences de :

- MM. STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DELHAYE & GRACI
- Mmes FONCK & BURY

Il informe l'Assemblée qu'un point d'urgence relatif aux Intercommunales – Assemblées Générales a été déposé.

A ce propos, M.DISABATO annonce qu'il s'abstiendra sur ce dossier et ce, du fait qu'il n'a pas eu le temps d'en prendre connaissance.

Conseiller Communal – Démission – Remplacement

Par sa lettre du 18 avril, Mr Patrick DERUDDER remet la démission de ses fonctions de Conseiller Communal.

Mme Florence van HOUT, première suppléante du Groupe MR, accepte le poste.

M.le Bourgmestre invite Mme FI.VAN HOUT à prêter le serment requis par la Loi devant l'Assemblée ; à l'issue de sa prestation, l'intéressée rejoint celle-ci et émet le souhait de pouvoir s'exprimer.

Elle se réjouit qu'enfin le Mouvement Réformateur rejoigne le Conseil. Elle regrette cependant que cela n'arrive seulement que maintenant ; elle siègera donc quelques mois juste avant les élections d'octobre prochain mais relève que son engagement est intact et qu'elle défendra les idées libérales malgré le peu de temps imparti d'ici celles-ci.

Elle ajoute qu'en cas de démission d'un candidat sur une liste, il est normal qu'il soit remplacé par un candidat du même parti. Elle regrette qu'il n'ait pas été ainsi lors de cette dernière mandature.

Elle dénonce haut et fort certains échos de la presse tout récents et insiste sur le fait que le MR n'est allié avec aucun autre parti politique.

En ce qui concerne son poste de Conseillère au CPAS, elle démissionnera et sa remplaçante a, d'ores et déjà, sa pleine confiance. Ces 5 années passées au sein du Conseil de l'Action Sociale furent pour elle de belles rencontres, de belles expériences mais aussi une école politique, une école de vie en présence de l'ensemble des représentations politiques. Elle remercie l'ensemble de ces personnes et y associe Mmes la Présidente et la Secrétaire du Centre. Elle clôture son intervention en invitant l'Assemblée à prendre le verre de l'amitié à l'issue de la séance du Conseil Communal.

M.le Bourgmestre souhaite qu'elle exerce son mandat politique dans les meilleures conditions et formule des vœux afin que son travail soit fructueux.

M.DISABATO souhaite la bienvenue à Mme VAN HOUT ; il se réjouit de son arrivée au sein du Conseil Communal. Il formule des vœux d'encouragements pour les quelques mois à venir avant les élections. Il se sentait bien seul pour mener l'opposition mais tout s'est toujours déroulé dans un total respect et dans l'intérêt des citoyens qui lui ont fait confiance.

M.DONFUT remercie Mme VAN HOUT pour le verre qu'elle offrira en fin de séance et se réjouit d'accueillir l'intéressée au sein du Conseil Communal avec 5 années d'expériences acquises au CPAS. Sans vouloir entrer dans un débat par rapport à son discours quant aux différentes démissions qui sont regrettables, c'est vrai, il faut toutefois se réjouir du retour du MR à cette table.

M.GIANGRECO, quant à lui, relève qu'il ne s'agit pas d'un procès d'intention mais si un problème existe, il y a lieu de l'examiner au sein de la section du MR.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, SIRALT, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ

Arrête et valide :

- les pouvoirs de Mme FI.VAN HOUT en qualité de Conseillère Communale
- l'intéressée prête aussitôt, entre les mains du Président, le serment suivant :
 - « je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge »
- Mme VAN HOUT est déclarée installée dans ses fonctions de Conseillère Communale et prend séance.
- Le tableau de préséance est revu en conséquence.

La délibération requise est adoptée.

Représentation communale - Révision

Vu la démission de Mr P. DERUDDER de ses fonctions de conseiller communal, il y a lieu de procéder à la désignation de son(sa) remplaçant(e) au sein des organismes suivants :

- Intercommunales IEH, IGH , IPFH,
- Syndicat d'Initiative,
- Commissions « Participation, Proximité, Mobilité » - « Sports, Tourisme, Temps Libre »
- ASBL Centre Sportif Max Audain

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, SIRAUT, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT

désigne :

- Mme VAN HOUT FI., Conseillère Communale, en qualité de représentante communale au sein :
 - des Intercommunales IEH – IGH – IPFH
 - de l'ASBL Syndicat d'Initiative de Frameries
 - de l'ASBL Centre Sportif M.Audain

des commissions communales :

- Participation, Proximité & Mobilité
- Sports, Tourisme & Temps Libre

La délibération requise est adoptée.

Rénovation urbaine dans la Zone d'initiative Privilégiée de la Bouverie – Création d'un plateau ralentisseur à la rue de la Libération– Approbation du projet définitif relatif à l'éclairage public

En janvier 2011, le Conseil communal a décidé d'approuver le principe projet relatif à la création d'un plateau ralentisseur à la rue de la Libération au montant de 674.918€ TVAC (hors honoraires et éclairage public et y compris l'œuvre de M Mahieu)

En mai 2011, le Conseil communal a approuvé l'avant-projet n°1 relatif à la modernisation de l'éclairage public de la rue de la Libération.

Suite à cette décision, l'Intercommunale IEH, auteur de projet, a réalisé le projet définitif qu'elle soumet à l'approbation du Conseil communal au

montant de 91.038,82 € TVAC (honoraires compris). Ce projet est subsidié en partie à concurrence de 60 % par le SPW dans le cadre de la rénovation urbaine.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, SIRAUT, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le projet définitif relatif à la modernisation de l'éclairage public de la rue de la Libération au montant estimatif de 91.038,82 € comprenant, l'acquisition des fournitures, la réalisation des travaux, les prestations du GRD et la TVA ;;

Article 2 : de lancer un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet pour un montant estimé de 50.690€ HTVA, par procédure négociée sans publicité de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics ;

Article 3 : d'approuver l'avis de marché, le cahier spécial des charges, les plans et les documents relatifs à ce marché de fourniture ;

Article 4 : Concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, de recourir à la S.A. ETEC désignée dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour un montant de 1.300.000€, conclu par l'intercommunale IEH en date du 01-01-2012 et ce, pour une durée de 2 ans;

Article 5 : de charger le collège de l'exécution de la présente délibération ;

Article 6 : d'approuver les dépenses qui en résulteront ;

Article 7 : De transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle, à l'autorité subsidiante, à l'intercommunale IEH pour dispositions à prendre.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation urbaine dans la Zone d'initiative Privilégiée de la Bouverie – Réaménagement de la rue de la Fourche – Avant-projet n°1.

En juin 2005 dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme, le Conseil communal a décidé d'approuver le projet d'amélioration de la rue Brasseur à La Bouverie.

Parallèlement à ce projet, la société immobilière « Toit et Moi » envisage depuis 2004, de construire des logements sur des terrains situés le long de cette même voirie.

Le projet de la société « Toit et moi » ayant été amendé depuis, celui-ci s'étend désormais jusque dans la rue de la Fourche ce qui implique un réaménagement de ce tronçon voirie.

Les travaux sont estimés à un montant de 220.000 € TVAC et seront subsidiés en rénovation urbaine à concurrence de 60 % par le SPW.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, SIRALT, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT

Article unique : d'approuver l'avant-projet n°1 au réaménagement du tronçon de la rue de la Fourche situé entre la rue des Squares et Brasseur à la rue Brasseur.

La délibération requise est adoptée.

Commune de Frameries - IDEA – Défense en justice - Autorisation

L'IDEA a donné à bail emphytéotique à la Commune de Frameries pour une durée de 99 ans – selon acte passé par devant le Bourgmestre, le 7 janvier 1992 – un ensemble de terrains et bâtiments cadastrés Section C, 1424t et 1424s pour 1 hectare, 19 ares 28 centiares.

Par acte passé le 10 janvier 2005, la Commune consent à la Société Toit&Moi un droit d'emphytéose sur les biens suivants :

- lot 1 reprenant les parcelles cadastrés sur Frameries – 1^{ère} division – C1411 v2 et 1411 t2 pie pour 13 ares 51 centiares.
- lot 2 reprenant les parcelles cadastrées sur Frameries – 1^{ère} division – C1424w et 1424v pie pour 8 ares 99 centiares.

En date du 2 octobre 2012, un incendie s'est déclaré dans le lot 2 des bâtiments de l'Agrappe, reprenant les parcelles cadastrées sur Frameries – 1^{ère} division – C1424w et 1424v pie pour 8 ares 99 centiares.

Suite à ce sinistre, la Commune a déposé une plainte contre X auprès du Procureur du Roi, en date du 2 octobre 2011, et a pris contact avec sa compagnie d'Assurances Dexia afin de faire intervenir la défense en justice.

Madame la Procureur informe Maître BALATE, mandaté par la compagnie d'Assurance pour défendre les intérêts de la Commune, que le dossier relatif à la plainte a été classé sans suite.

Afin de poursuivre, il y a lieu que la Commune et l'IDEA se constituent partie civile entre les mains du juge d'instruction.

Pour cette procédure, il y a lieu de faire application de l'article L1242-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

« Toutes autres actions dans lesquelles la commune intervient comme demanderesse ne peuvent être intentées par le collège qu'après autorisation du conseil communal ».

M.le Secrétaire Communal procède au rétroacte du dossier.

M.DISABATO s'interroge sur le fait que celui-ci soit classé « sans suite » et souhaite connaître les tenants et aboutissants de ce dossier.

M.le Bourgmestre communique les explications requises et ajoute que les identités des auteurs sont connues. La Commune se porte partie civile afin de pouvoir défendre les intérêts communaux.

Mme VAN HOUT souligne qu'il existe une contradiction par rapport aux faits ; elle conseille que l'on reste attentif car des frais pourraient être dus par la partie civile. Elle souligne qu'il y a lieu de solliciter DEXIA dans le cadre d'une prise en charge des frais.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, SIRALT, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT

décide :

Article 1^{er} : d'autoriser le Collège Communal à se constituer partie civile entre les mains du Juge d'Instruction.

Article 2 : d'informer DEXIA Assurances de la décision.

La délibération requise est adoptée.

Bâtiment de consultation ONE, La Bouverie – Renonciation de la convention de mise à disposition par le CPAS

Début 2003, la Commune de Frameries a confié la gestion de la maison de fonction du Parc Communal de la Bouverie au CPAS afin d'y installer le service « Espace R ».

En 2006, le CPAS informe la Commune de Frameries du changement d'affectation de la maison de fonction afin d'y accueillir la consultation ONE.

A cet effet, des travaux de mise en conformité ont été réalisés par le CPAS et le 21 décembre 2006, le Conseil Communal a approuvé la convention de mise à disposition entre la Commune et le CPAS.

En date du 27 mars 2012, le CPAS informe la Commune que le bâtiment présente de graves problèmes de stabilité depuis août 2011 et demande de mettre un terme à la convention de mise à disposition du bâtiment.

Mme GALLEZ, Présidente du CPAS donne les explications requises et précise que la réouverture aura lieu aux environs du 15 juin ; une information détaillée figurera dans le prochain Journal Communal.

Sur proposition du Collège communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, SIRALT, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT

décide :

Article unique : de mettre fin à la convention de mise à disposition passée devant le Conseil Communal le 21 décembre 2006 entre la Commune et le CPAS.

La délibération requise est adoptée.

Rapport financier - Art.18 du Plan de Cohésion Sociale

Le Conseil Communal du 24 septembre 2009 ayant approuvé le Plan de Cohésion Sociale 2009-2013.

En application des directives des arrêtés du gouvernement wallon du 19 juillet 2011 et 30 décembre 2011 un rapport financier pour l'Art.18 doit être transmis au service Public de Wallonie ; Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et santé ; Direction de l'Action sociale pour le 31 mars 2012 au plus tard.

Un courriel du 17 février 2012 suggérant la remise de ce rapport le 30 juin 2012 au plus tard, compte tenu de l'évaluation du Plan de Cohésion Sociale.

Ce rapport financier 2011 ayant été établi, par le service « Comptabilité » en collaboration avec la chef de projet, sur base des pièces justificatives.

Les chiffres présentés étant susceptibles d'être modifiés par le SPW en raison de leur recevabilité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, SIRALT, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT

décide :

Article unique : d'approuver le rapport financier 2011 de l'Article 18 du Plan de Cohésion Sociale.

La délibération requise est adoptée.

Subsides 2012 - Vote

Vu la loi du 14 novembre 1983 aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Vu la circulaire du 14/02/2008 parue au moniteur belge le 18/03/2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions informant les communes que les bénéficiaires ont des obligations différentes suivant le montant octroyé et le décret du 22/11/2007 paru au moniteur belge le 21/12/2007 informant le dispensateur qu'il a également des obligations envers la tutelle d'annulation suivant le montant octroyé.

M.le Bourgmestre annonce le retrait de deux subsides. Il s'agit de :

- la semaine de la solidarité internationale et de l'Opéra Carmen.

Il précise que dans l'attente de certitudes liées au théâtre de Mons, dès que celles-ci seront confirmées, on remettra ces subsides.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, SIRALT, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT

décide :

Article 1^{er} : d'approuver les documents comptables présentés par le Centre Culturel Local

Article 2 : d'allouer les sommes suivantes :

Articles budgétaires	Organismes	Montants
76204/33202	Saison de la Mémoire Cpte banc. : BE73 1262 0182 6990	3 000
76205/33202	Envol des Cités Cpte banc. : BE73 1262 0182 6990	5 000
76206/33202	Espace Multiservices Cpte banc. : BE73 1262 0182 6990	4 000
76201/33202	Mieux vivre en Hainaut Cpte banc. : BE73 1262 0182 6990	4 000
76302/33202	Frameries Jazz Cpte banc. : BE73 1262 0182 6990	10 000
76304/33202	Frameries en musique Cpte banc. : BE73 1262 0182 6990	5 000
84014/33202	Jeunes talents Cpte banc. : BE73 1262 0182 6990	1 500

Article 3 : d'approuver les documents comptables présentés par le Parc Naturel des Hauts Pays

Article 4 : d'allouer la somme suivante :

Article budgétaire	Organisme	montant
766/43501	PNHP Cpte banc. : BE49 0910 1219 7171	10 000

La présente délibération n'est pas soumise à l'approbation de la Tutelle.

Les délibérations requises sont adoptées.

Enseignement - Ouvertures de classe en maternel au 30 avril 2012 au groupe scolaire de la Victoire et à l'implantation de Sars

Sur base de la circulaire n°3628 du 27 juin 2011 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire, une augmentation de cadre peut être prévue le 11^{ème} jour de classe après les vacances de Printemps, soit le lundi 30 avril 2012.

Mmes lafolla Rosanna, directrice du groupe scolaire de la Victoire, et Jocelyne Cornez, directrice du groupe scolaire d'Eugies informent le Pouvoir Organisateur qu'une augmentation de cadre peut être prévue au groupe scolaire de la Victoire et à l'implantation de Sars.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, SIRAULT, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT

décide :

Groupe scolaire de La Victoire :

Article 1^{er} : de ratifier la délibération prise par le Collège Communal en séance du 10 mai 2012 relative à l'ouverture d'un demi emploi en maternel, supplémentaire au groupe scolaire de la Victoire, à dater du 30 avril 2012.

Article 2 : de maintenir cet emploi jusqu'au 30 juin de l'année scolaire en cours, date limite du subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif.

Groupe scolaire de Sars :

Article 1^{er} : de ratifier la délibération prise par le Collège Communal en séance du 26 avril 2012 relative à l'ouverture d'un demi emploi en maternel, supplémentaire au groupe scolaire de Sars, à dater du 30 avril 2012.

Article 2 : de maintenir cet emploi jusqu'au 30 juin de l'année scolaire en cours, date limite du subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif.

Les délibérations requises sont adoptées.

M.STIEVENART, Echevin, entre en séance

Intercommunales – Assemblées Générales

Les Intercommunales suivantes tiendront leur Assemblée Générale ordinaire en juin à savoir :

Parc Naturel des Hauts Pays - le 06 juin 2012 :

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 décembre 2011 ;
2. Démission de Mr M. DISABATO et remplacement par Mr A. CEUTERICK;
3. Comptes et bilan 2011 ;
4. Rapport financier 2011
5. Rapport du contrôleur aux comptes ;
6. Décharge au contrôleur aux comptes ;
7. Décharge aux administrateurs ;
8. Présentation du Rapport d'Activités 2011

9. Modifications budgétaires sans influencer sur les montants des cotisations des partenaires
10. Points d'actualité.

Les Entreprises Solidaires – le 20 juin 2012

Ordre du jour :

1. Approbation du P.V. de l'assemblée générale du 15 juin 2011
2. Présentation des comptes de l'exercice 2011
3. Rapport comptable, de gestion, d'activités relatif à l'exercice 2011
4. Rapport du Commissaire Réviseur
5. Avis du Conseil d'entreprise
6. Approbation des comptes annuels
7. Affectation du résultat
8. Décharge à donner aux administrateurs
9. Décharge à donner au Commissaire Réviseur
10. Désignation d'un membre du Conseil d'administration en remplacement du membre démissionnaire

IRSIA – le 20 juin 2012

Ordre du jour

1. Approbation du P.V. de l'assemblée générale du 21 décembre 2011
2. Présentation des comptes de l'exercice 2011
3. Rapport comptable, de gestion, d'activités relatif à l'exercice 2011
4. Rapport du Commissaire Réviseur
5. Approbation des comptes annuels
6. Affectation du résultat
7. Décharge à donner aux administrateurs
8. Décharge à donner au Commissaire Réviseur
9. Désignation d'un membre du Conseil d'administration en remplacement du membre démissionnaire

I.G.H. – le 25 juin 2012

Ordre du jour

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration – Rapports du Contrôleur aux comptes sur les opérations de l'exercice 2011
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31/12/2011 et de l'affectation du résultat
3. Décharge aux administrateurs et contrôleur aux comptes pour l'année 2011
4. Nomination statutaire

I.E.H. – le 25 juin 2012

Ordre du jour

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration – Rapports du Contrôleur aux comptes sur les opérations de l'exercice 2011
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 et de l'affectation du résultat
3. Décharge aux administrateurs et au Contrôleur aux comptes pour l'année 2011
4. Nomination statutaire

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

- par 19 voix « pour » à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DUPONT, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT

- et, 1 « abstention », à savoir :

DISABATO

décide :

PNHP :

- d'approuver les points 1 à 5, 8 et 9
- de donner décharge au contrôleur aux comptes et aux administrateurs.

Les Entreprises Solidaires :

- d'approuver les points 1, 3, 4, 6,7 et 10
- de donner décharge aux administrateurs et au Commissaire Réviseur

IRSIA :

- d'approuver les points 1, 3 à 6 et 9
- de donner décharge au Commissaire Réviseur et aux Administrateurs

I.G.H. :

- d'approuver le point 2
- de donner décharge aux administrateurs et Contrôleur aux Comptes

I.E.H. :

- d'approuver le point 2
- de donner décharge aux administrateurs et Contrôleur aux Comptes

Les délibérations requises sont adoptées.

Divers

M.DISABATO – Plan rénovation des trottoirs RW

M.DISABATO s'étonne que dans le cadre du plan de rénovation des trottoirs proposé par la RW, Frameries ai été la seule commune à ne pas rentrer un dossier.

Il souhaite en connaître les motifs ; il s'agit de subsides importants voire intéressants d'autant plus que quelques trottoirs sont en piteux état et qu'ils auraient pu être rénovés.

M.le Bgm répond que l'appel à projets à bien été réceptionné. La différence entre Frameries et les autres communes est qu'il y a déjà bon nombre de travaux en cours. La volonté première était de rentrer le dossier mais les services concernés n'ont pu s'y attacher car les délais étaient trop courts. On ne peut pas être sur tous les fronts à la fois. Aujourd'hui, les services communaux sont débordés, il n'y a aucune autre explication. 30 millions d'euros sont investis à Frameries ; on ne peut donc pas accuser ni le Collège, ni le Conseil de faire preuve de négligence.

M.DISABATO regrette malgré tout et ce, bien que la RW soit exigeante dans terme de délais. 13 communes ont rentré leur dossier, c'est dommage qu'ici, rien n'ait été fait et, pour lui, il s'agit d'une volonté politique car 200 000 € ont déjà été perdus dans le cadre d'un autre dossier suite à une erreur.

M.le Bgm rappelle que l'explication qu'il a communiquée est tout à fait exacte ; il s'agit d'un manque de temps et de rien d'autre. On ne s'est pas désintéressé, loin de là. Il ne faut pas porter un regard critique sur les autres communes. A Frameries, depuis quelques mois, l'entité a changé ; entre 14 et 15 chantiers sont en cours.

M.DONFUT, quant à lui, dénonce un manque de feeling dans le chef de l'échevin des travaux. Il s'agit d'un épisode raté et, d'autres subsidiations seront toujours possibles. De son temps, la main d'œuvre communale assurait ce type de travaux et les sociétés se chargeaient de la réfection complète des voiries. Il est vrai que vu le nombre de chantiers en cours actuellement sur le territoire communale, il ne faut pas dramatiser le fait qu'une subsidiation pour les trottoirs ait été ratée.

M.BAUWENS, Conseiller Communal, quitte la séance.

M.DEBAISIEUX souligne que parler d'un manque de feeling n'est pas normal. Il n'a jamais eu connaissance de ce dossier proposé par la RW et

ce, en sa qualité d'échevin des trx. Aucune information ne lui a été donnée quant à ce dossier. De plus, un plan pluriannuel a été mis en œuvre depuis six ans. Beaucoup de réalisations ont eu lieu en matière de rénovation des trottoirs et ce, sur fonds propres. Le droit de tirage va commencer le 11 juin prochain et une quinzaine de voiries sont concernées. Vu les importants chantiers en cours, dans la mesure des possibilités, on essaiera d'étaler ceux-ci de l'extérieur vers l'intérieur de Frameries et ce, afin que les travaux ne soient pas perturbés.

M.DONFUT entend bien la défense présentée par M.DEBAISIEUX. Cependant, via Internet ont obtenu bon nombre d'informations. Comment peut-on ne pas consulter le site de la RW, les travaux subsidiés ? Les parlementaires l'utilisent et donc, les Echevins se doivent d'en faire autant.

M.DEBAISIEUX souligne que vu que l'on s'amuse à des attaques personnelles, il annonce avoir consulté le site en question et de ne pas y avoir lu le dossier en question. Il est évident que s'il avait vu celui-ci, il aurait immédiatement réagi.

M.DISABATO ajoute que le but de son intervention n'était pas de chercher la personne ou les responsables de cette affaire. Il suggère que l'on charge une personne pour veiller à la consultation journalière de ce site très intéressant et utile et arriver à faire quelque chose de constructif. La commune a reçu le courrier par voie postale ; s'il existe un problème dans la transmission ou diffusion, il ne peut en être tenu pour responsable.

M.le Bgm relève que les dossiers ne sont pas pris à la légère ; une administration n'est pas toujours à la pointe. Il reconnaît qu'ici, il s'agit d'une erreur. On ne peut entendre parler de négligence politique.

M.DISABATO, quant à lui, fait remarquer qu'après les 200 000 € d'un précédent dossier, il s'agit quand même d'une nouvelle perte financière pour la commune.

Quant à M.GIANGRECO, il souligne qu'il est impossible de toujours courir derrière les subventions.

M.D.DONFUT – Permis d'urbanisme

Les médias font un travail très intéressant. Il apparaît qu'ici on soit relativement sévère sur la délivrance des permis d'urbanisme. Il ne faut pas laisser faire n'importe quoi, c'est vrai mais, il serait intéressant d'avoir un avis technique sur la manière dont se font les choses ailleurs. Une comparaison pourrait être utile et cela pourrait plaider en notre faveur. Il demande à l'Assemblée d'y réfléchir.

M.D.DONFUT – Fin de mandature – Proposition

M.DONFUT relève que l'on atteint la fin de mandature. Il propose que, par le biais du Journal Communal, on communique les statistiques des présences des Conseillers Communaux afin d'être transparent sur les travaux du Conseil Communal.

M.C.RUELLE – Rue P.Busé

M.RUELLE est mandaté par les riverains de la rue P.Busé qui souhaitent que l'on examine la remise à double sens de cette rue. Il précise que le panneau de signalisation est très mal placé ; de ce fait, peu d'automobilistes le voient.

Il demande qu'un examen de la demande soit opéré par la Collège Communal et souhaite obtenir une réponse lors de la toute prochaine séance du Conseil Communal.

M.DRAUX précise que cette mesure instaurée est liée à la sécurisation des lieux d'autant plus qu'une école y est implantée. De plus, il ne s'agit que d'un petit détour. Néanmoins, par rapport au panneau de signalisation, il en parlera à l'Inspecteur de la Mobilité ainsi qu'avec le service technique. Rétrécir la voirie oblige de ralentir et, à l'approche d'une école ce n'est pas négligeable.

M.RUELLE insiste sur le fait que même l'installation d'un stationnement handicapé n'est pas envisageable et pourtant, un riverain est directement concerné. Une seule personne a sollicité l'autorisation de pouvoir se garer des deux côtés, il ne s'agit donc pas d'une demande générale de la part du voisinage.

M.DISABATO propose de tenir une réunion en présence des riverains qui lui permettrait de voir plus loin dans ce débat.

M.DRAUX répond qu'à la rue de la Verdure, aucune réunion ne s'est tenue en présence des riverains lors de la pose du plateau ralentisseur ; ceci entre dans le cadre de la sécurisation des écoles.

M.DISABATO relève qu'il est déjà venu devant le Conseil en soulignant un manque de concertation avec les riverains. C'est pourtant très important de les consulter et de répondre à leur attente.

M.RUELLE insiste pour obtenir réponse à ses interrogations lors de la prochaine séance du Conseil.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (publique)

Il s'agit de la séance du 26 avril 2012.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document est considéré comme adopté puisqu'il n'y a eu aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.